

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 Juillet 2019

ORDRE DU JOUR

I – Dossiers pour information

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Agenda des principales manifestations estivales
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019

II – Dossiers pour délibérations

1. Budget COMMUNE 2019 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « COMMUNE ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2019.

Pour le Budget « **COMMUNE** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2019	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 076 000,00 €			2 076 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 849 328,51 €			3 849 328,51 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		5 000,00 €		5 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	2 055 000,00 €			2 055 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	700 000,00 €			700 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 140 000,00 €			1 140 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	200 000,00 €			200 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000,00 €	-5 000,00 €		20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 045 328,51 €	0,00 €	0,00 €	10 045 328,51 €
002 RESULTAT REPORTE	1 005 018,51 €			1 005 018,51 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	145 000,00 €			145 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	102 310,00 €			102 310,00 €
70 VENTES DE PRODUITS	700 000,00 €			700 000,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	5 828 000,00 €			5 828 000,00 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 190 000,00 €	-32 000,00 €		2 158 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 000,00 €			75 000,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS				0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		32 000,00 €		32 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 045 328,51 €	0,00 €	0,00 €	10 045 328,51 €

	Budget primitif 2019	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2019
101 ACQUISITIONS TERRAINS	300 000,00 €		1 500,00 €	301 500,00 €
102 MATERIELS DIVERS	200 000,00 €		6 364,80 €	206 364,80 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	371 000,00 €		92 766,70 €	463 766,70 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	1 190 000,00 €		394 520,16 €	1 584 520,16 €
107 MATERIEL MAIRIE	85 000,00 €		8 322,10 €	93 322,10 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	30 000,00 €		13 986,24 €	43 986,24 €
112 MATERIEL SCOLAIRE	32 000,00 €		864,00 €	32 864,00 €
120 PROJETS DE SPORTS	275 000,00 €		3 000,00 €	278 000,00 €
126 GROUPE SCOLAIRE	215 000,00 €		37 731,91 €	252 731,91 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES	50 000,00 €		25 188,36 €	75 188,36 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	208 360,90 €	88 000,00 €	24 568,90 €	320 929,80 €
137 OPAH-RU	200 000,00 €		27 780,00 €	227 780,00 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	350 000,00 €		5 760,00 €	355 760,00 €
Total des dépenses d'équipements	3 506 360,90 €		642 353,17 €	4 236 714,07 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	1 629 978,45 €			1 629 978,45 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	712 000,00 €			712 000,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	102 310,00 €			102 310,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €			50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 000 649,35 €	88 000,00 €	642 353,17 €	6 731 002,52 €

	Budget primitif 2019	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2019
102 MATERIELS DIVERS				0,00 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS				0,00 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE			10 524,00 €	10 524,00 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE				0,00 €
120 PROJETS DE SPORTS				0,00 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES			53 607,26 €	53 607,26 €
132 PROJETS CULTURELS			906 019,79 €	906 019,79 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	450 000,00 €			450 000,00 €
13 FONDS DE CONCOURS	315 000,00 €	15 000,00 €		330 000,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE				0,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	2 002 851,47 €	73 000,00 €		2 075 851,47 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				0,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 055 000,00 €			2 055 000,00 €
024 PRODUIT DES CESSIONS	100 000,00 €			100 000,00 €
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	700 000,00 €			700 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €			50 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 672 851,47 €	88 000,00 €	970 151,05 €	6 731 002,52 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-327 797,88 €	0,00 €	327 797,88 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	-327 797,88 €	0,00 €	327 797,88 €	0,00 €

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 26 juin 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

2. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'insolvabilité de plusieurs redevables, pour un montant total de 30,66 euros, et à la demande du comptable public, des créances doivent être admises en non-valeur sur le budget de la Commune. Ces créances concernent les exercices budgétaires 2014, 2015, 2016 et 2017.

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 26 juin 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

3. Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de la réhabilitation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire Louis Buton

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire Louis Buton va faire l'objet d'une opération de réhabilitation énergétique et fonctionnelle. Dans le cadre de cette opération, l'ADEME peut apporter une aide financière aux études.

Monsieur le Maire précise que l'ADEME ne finance pas les travaux.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME pour le financement des dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement de l'opération se présente de la façon suivante :

Nature de la dépense	DEPENSES TOTALES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant HT	Montant TTC
A.M.O	23 867,50 €	28 641,00 €	REGION	100 000,00 €	100 000,00 €
Maitrise d'œuvre	420 000,00 €	504 000,00 €	SYDEV	100 000,00 €	100 000,00 €
Travaux	3 500 000,00 €	4 200 000,00 €	DETR	300 000,00 €	300 000,00 €
Frais et études divers	57 000,00 €	68 400,00 €	ADEME (30%)	126 000,00 €	126 000,00 €
			COMMUNE	3 374 867,50 €	4 175 041,00 €
TOTAL	4 000 867,50 €	4 801 041,00 €	TOTAL	4 000 867,50 €	4 801 041,00 €

Dans le cadre de cette opération, il est possible de solliciter une aide de l'ADEME pour les dépenses de maîtrise d'œuvre.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 26 juin 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

4. Construction d'une nouvelle station d'épuration - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental de Vendée pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle que la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le territoire de la collectivité nécessite la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Cette étude peut être financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% et par le Conseil départemental de Vendée à hauteur de 10%.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de ces deux administrations pour le financement de l'étude préalable à la construction de la nouvelle station d'épuration.

Nature de la dépense	DEPENSES TOTALES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant HT	Montant TTC
Etude	90 000,00 €	108 000,00 €	AGENCE DE L'EAU	45 000,00 €	9 000,00 €
			DEPARTEMENT	9 000,00 €	45 000,00 €
			COMMUNE	36 000,00 €	54 000,00 €
TOTAL	90 000,00 €	108 000,00 €	TOTAL	90 000,00 €	108 000,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

5. Avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement 2018

Monsieur Philippe CLAUTOUR présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

- les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;
- les indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;
- pour la gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés.

En cas de délégation de service public : nature exacte des services délégués, part des recettes qui revient au délégataire et celle qui est destinée à la commune ou l'EPCI.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le rapport et l'avis seront mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L.1411-13 du CGCT, en Mairie dans les quinze jours suivant la réception.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

6. Travaux de construction d'une Résidence Autonomie par Vendée Logement – Accord de principe de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Le Ruleau, qui assure la gestion de l'EHPAD Charles Marguerite à Aizenay, a confié à Vendée Logement la réalisation de la construction de la résidence autonomie de 24 logements : travaux de construction de la résidence-autonomie.

Elle comprendra, sur deux niveaux, 24 logements individuels et des petits salons et salles à manger. Au rez-de-chaussée, sera construite une pièce de vie commune et des locaux techniques et administratifs.

Le montant des travaux est estimé à 2 421 500 € HT.

La demande de conventionnement a été déposée par Vendée Logement auprès du Conseil départemental de Vendée.

Vendée Logement sollicite auprès de la commune une subvention pour l'aide à l'investissement. Il est proposé de verser une aide financière de 15 000 € pendant 10 ans, à compter de l'année 2019.

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 26 juin 2019, la commune d'Aizenay est le seul partenaire financier de l'opération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

7. Commerces de proximité – « Préférence Commerce » – Renouvellement du soutien financier pour les frais d'inscription

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2003 la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée a initié, sous le nom de « Charte Qualité Commerce Artisanat Services », la démarche « Préférence Commerce » a permis à près de 800 entreprises commerciales vendéennes de valoriser la qualité de leur accueil et les services apportés aux clients.

Depuis 2011, la Ville d'Aizenay participe à la prise en charge des frais d'inscription des candidats agésinates qui s'engageaient dans la démarche « Préférence Commerce » à hauteur de 50% du montant des frais d'inscription.

Madame Sandrine BELLEC rappelle à l'assemblée que 11 entreprises ont été labellisées lors du Millésime 2018/2019.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler cette opération de soutien pour le Millésime 2020/2021 à hauteur de 50% de prise en charge du coût d'audit, à savoir :

- Coût d'audit pour un commerce : 240 € HT
Prise en charge de 50 % par la ville : 120 € HT
- Coût d'audit pour un restaurant : 270 € HT
Prise en charge de 50 % par la ville : 135 € HT

Ce coût concerne les 2 années de labellisation.

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif Développement Economique du 27 juin 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

8. Convention d'accueil des enfants de Maché au sein du groupe scolaire Louis Buton – Approbation de la convention pour la période 2019-2021

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que par délibérations des 21 juin 2016 et 18 septembre 2018 le Conseil municipal avait approuvé la signature de la convention entre la commune d'Aizenay et la commune de Maché, pour l'accueil des enfants de Maché au sein du groupe scolaire Louis Buton, ainsi que l'avenant n°1. Cette convention, d'une durée de 3 ans, est arrivée à son terme. Il est proposé de la renouveler.

Monsieur Serge ADELÉE précise que le projet de nouvelle convention intègre une disposition nouvelle relative à la mise en place par la mairie de Maché d'un service de transport scolaire, avec le choix pour les familles d'utiliser ce service ou celui du Conseil régional.

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 26 juin 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

9. Convention de partenariat entre la Commune et l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC) d'Aizenay fixant les conditions d'attribution financière de la commune au service de restauration – Avenant n°1 - Approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de partenariat entre la Commune et l'Organisme de Gestion de l'École Catholique d'Aizenay a été établie aux fins de définir les conditions d'attribution financière de la Commune, au service de restauration des classes maternelles et élémentaires des écoles Sainte Marie et Saint Joseph, gérées par l'OGEC d'Aizenay. C'est un montant forfaitaire qui est versé, identique depuis plusieurs années.

Il est proposé de mettre en place des critères, permettant à cette subvention d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre de repas servis l'année précédente.

Les modalités de calcul de cette contribution financière ayant été modifiées, il convient de prendre un avenant à la convention.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver le versement de la subvention pour la restauration scolaire, d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 26 juin 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

10. Versement d'une subvention pour le service de restauration à l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC)

Monsieur le Maire explique qu'une convention de partenariat entre la Commune et l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC) d'Aizenay attribuant une subvention au service de restauration des classes maternelles et élémentaires des écoles Sainte Marie et Saint Joseph, gérées par l'OGEC d'Aizenay.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 définissant les nouvelles modalités de calcul pour le versement de la subvention.

En application de cet avenant, le montant de la subvention pour l'exercice 2019 est de 34 652 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

11. Cession de l'atelier communal situé Zone Espace Océane, parcelles YC 158, 161, 144, 170 et 171

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Aizenay est propriétaire de deux ateliers situés dans la zone Espace Océane.

Le locataire des deux ateliers communaux sis Zone Espace Océane, parcelles YC 158, 161, 144, 170 et 171 a fait valoir sa levée d'option d'achat.

Ces parcelles sont situées en zone UE du Plan Local d'Urbanisme.

La communauté de communes Vie et Boulogne est gestionnaire de droit des bâtiments et la commune propriétaire, il convient que la communauté de communes autorise la commune d'Aizenay afin de céder ces ateliers en son nom propre situés sur les parcelles suivantes :

Section	N° de parcelles	Superficie
YC	158	19 m ²
YC	161	712 m ²
YC	144	515 m ²
YC	170	702 m ²
YC	171	668 m ²

La Communauté de communes Vie et Boulogne, par délibération en date du 5 avril 2019, autorise la commune d'Aizenay à vendre les ateliers communaux.

Considérant les avis favorables de la Commission des finances du 26 juin 2019 et de la Commission Développement Economique du 27 juin 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

12. Acquisition des parcelles AH 45, 46, 47, 48, 49, 53, 54, 58 et 60

Monsieur Christophe GUILLET informe le Conseil Municipal que les parcelles cadastrées section AH 45, n°s 46, 47, 48, 49, 53, 54, 58 et 60 situées rues Abbé Guilbaud et des Judices n'ont jamais été transférées dans le domaine public. La superficie totale du bien est d'environ 1a 42ca.

Ces parcelles sont situées en zone UA du Plan Local d'Urbanisme.

Ce transfert de parcelles est proposé pour l'euro symbolique.

Les frais liés à cette acquisition et les frais de bornage (s'il y a lieu) seront à la charge de la Commune.

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 24 juin 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

13. Acquisition des parcelles cadastrées section BC n°188 et n°192

Monsieur Christophe GUILLET rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de maîtrise foncière en vue de mener une opération d'aménagement et de densification du centre-ville avait été conclue le 9 novembre 2015 entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF).

Monsieur Christophe GUILLET informe le Conseil Municipal que cette convention est arrivée à son terme et qu'il convient de racheter à l'EPF les biens acquis pendant la durée de cette convention.

Les biens sont désignés comme suit :

Section	N°	Adresse	Surface
BC	188	8 place de l'Eglise	00ha 04a 01ca
BC	192	Avenue de Verdun	00ha 02a 67ca

Monsieur Christophe GUILLET précise que la parcelle cadastrée section BC n°188 comprenait une maison d'habitation de 5 pièces et un couloir, salle d'eau et WC qui a été démolie par l'EPF en accord avec la commune. La parcelle cadastrée section BC n°192 comprend une grange et est grevée d'un droit de passage.

Monsieur Christophe GUILLET précise que le prix d'acquisition, comprenant notamment les frais de démolition, est de 186 788,89 € TTC.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2014, et la convention de maîtrise foncière signée en date du 9 novembre 2015 entre la commune et l'EPF, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

14. Consultation du public – Demande d'enregistrement d'un élevage de porcs aux lieudits la Mouzinière et Hurlevent au titre des installations classées pour la protection de l'environnement – Avis du Conseil Municipal

Monsieur Philippe CLAUTOUR présente au Conseil Municipal la demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par Monsieur le gérant du GAEC BARANGER, dont le siège social est situé à la Mouzinière, en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage de porcs (2 454 animaux équivalents) aux lieudits la Mouzinière et Hurlevent.

Ce projet relève de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement n° 2102-2a au titre du régime de l'enregistrement.

Cette procédure nécessitant consultation du public, Monsieur le Préfet de la Vendée a joint au dossier un arrêté prescrivant cette enquête du 11 juin au 9 juillet 2019 inclus en mairie d'Aizenay.

En conséquence, la commune d'Aizenay a procédé en date du 24 mai 2019 à l'affichage de cette consultation du public sur panneaux d'affichage, jusqu'à la fin de la consultation du public.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande formulée par le GAEC BARANGER.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

15. « Lotissement privé route de Nantes » – Demande de transfert de la voie dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du « Lotissement privé route de Nantes », a demandé le transfert de la voie du lotissement dans le domaine public.

Les services techniques se sont déplacés sur site le 3 avril 2019 et ont émis un avis technique positif.

La commission urbanisme a donné un avis favorable le 24 juin 2019 au regard de :

- l'engagement du porteur de projet de refaire la voie en cas de dégradation,
- de la validation des accès aux parcelles durant la durée des travaux,
- l'avis favorable du service technique lors de la réception des travaux,
-

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert de la voie du « Lotissement privé route de Nantes ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

16. Lotissement situé 7 rue du Levant – Dénomination des voies

Monsieur Christophe GUILLET explique à l'assemblée qu'en vue de l'aménagement du nouveau lotissement situé 7 rue du Levant, de nouveaux lots vont être créés ainsi qu'une nouvelle voie. Il convient donc de définir l'adressage du lotissement.

Monsieur Christophe GUILLET présente à l'assemblée la dénomination de la nouvelle voie du lotissement 7 rue du Levant qui a été proposée par la Commission Urbanisme du 24 juin 2019.

Il est proposé de dénommer la nouvelle voie : impasse de l'Aurore.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

17. Convention pour l'accompagnement des collectivités et établissements publics de Vendée par le centre de gestion dans l'élaboration de leur plan de prévention des risques psychosociaux - Approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire explique que la commune d'Aizenay doit mettre en œuvre son plan de prévention des risques psychosociaux. Cette mission d'accompagnement à l'élaboration de ce plan peut être confiée au Centre de Gestion.

La convention proposée par le Centre de Gestion a pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'intervention du service Santé et Sécurité au Travail en faveur de la commune, en vue de l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux.

Lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) du 27 juin 2019, le Comité de Pilotage, a été défini ainsi :

- Franck ROY, Maire
- Serge ADELEE, 1^{er} adjoint du Maire
- Christophe MONNIER, DGS, **chef de projet**
- Bruno DUDIT, responsable CTM
- Christian COUGNAUD, agent assistant de prévention
- Frédéric BONNET représentant du CHSCT
- Stéphane LAMBERT, coordinateur enfance-jeunesse

La facturation de cette mission s'établira sur la base de la contribution fixée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion au titre de l'année durant laquelle s'effectuent les interventions et suivant le temps réellement passé sur le dossier de la collectivité (pour information pour l'année 2019 : 310 € la journée et 185 € la demi-journée supplémentaire).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

18. Modification du tableau des effectifs - filière administrative – création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services liés à l'enfance et du recrutement d'un responsable des affaires scolaires et transport scolaire, il a été décidé de

renforcer ce service pour le suivi administratif. Il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial (catégorie C – Filière administrative) au sein du service affaires scolaires et transport scolaire.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2019, comme suit :

Cadre d'emploi	Création
Adjoint administratif	1 poste d'adjoint administratif à 35/35 ^{ème}

Considérant l'avis du Comité technique du 4 juillet 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

19. Modification du tableau des effectifs - filière animation – service restaurant municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du service animation enfance et jeunesse s'est vu confié une nouvelle mission pour renforcer l'équipe sur le temps de pause méridienne au restaurant scolaire de la Pénière.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2019, comme suit :

Cadre d'emploi et grade	Suppression	Création
Adjoint animation	1 poste d'adjoint animation à 30/35 ^{ème}	
		1 poste d'adjoint animation à 35/35 ^{ème}

Considérant l'avis du Comité technique le 4 juillet 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

20. Modification du tableau des effectifs - filière technique – création de deux postes d'adjoints techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au mouvement de personnel au service technique, il convient de créer deux postes d'adjoint technique territorial (catégorie C – Filière technique) au sein des services espaces verts et station d'épuration de la commune.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Cadre d'emploi	Création
Adjoint technique	2 postes d'adjoint technique à 35/35 ^{ème}

Considérant l'avis du Comité technique le 4 juillet 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

21. Modification du régime indemnitaire de la filière Police Municipale - MODIFICATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 23 mai 2019, la Préfecture de Vendée nous a indiqué que la délibération portant modification du régime indemnitaire adoptée lors de la séance du 26 mars 2019 nécessitait d'être précisée s'agissant du coefficient multiplicateur appliqué et du montant moyen de l'indemnité de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de préciser les modalités d'octroi de l'IAT.

Monsieur le Maire précise que les autres primes votées par délibération du 26 mars 2019 ne sont pas modifiées :

- Indemnité spéciale mensuelle de fonctions,

- Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés,
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Néanmoins, par souci de lisibilité, les modalités d'octroi de ces primes sont rappelées dans la présente délibération.

Pour les agents de police municipale, le principe de parité n'existe pas, il n'y a pas d'équivalence de grade. Ainsi les textes applicables aux agents de police municipale sont des textes spécifiques.

Les attributions individuelles seront effectuées par arrêtés du Maire.

Considérant les avis du comité technique en date du 21 mars et du 4 juillet 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.